

COMPTE RENDU

Type : Comité patrouille nautique
Date : Lundi, 25 novembre 2019 à 9 h 30
Endroit : Salle 215 de l'hôtel de ville de Saint-Donat, 490 rue Principale

Sont présents : M. Louis Dubois, conseiller municipal, district 1
M. Luc Drapeau, conseiller municipal, district 2
M. Jacques Marcoux, représentant district 2
M. Marc Melanson, représentant district 3
Mme Carole Fitzmorris, représentante district 4
M. René Daigle, district 1
M. Grégoire Bonenfant, conseiller en environnement
M. Serge Villeneuve, directeur, travaux publics et parcs
M. Daniel Laviolette, directeur, Sécurité incendie et de sécurité civile
Mme Marie-Pier Lacoste, secrétaire

Est absente : M. Marc Labarre, représentant district 1
M. Mickaël Tuilier, directeur adjoint, Urbanisme et environnement

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Discussions ouverte pour le contrôle des accès au lac
4. Sureté du Québec
5. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Daniel Laviolette anime la rencontre.

Les nouvelles personnes autour de la table se présentent, M. Jacques Marcoux qui dorénavant, va remplacer M. Daniel Papineau ainsi que M. René Daigle qui remplace pour la rencontre M. Labarre qui ne pouvait être présent.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Daniel Laviolette présente l'ordre du jour.

3. Discussions ouverte pour le contrôle des accès au lac

M. Laviolette présente les recommandations de M. Tuilier en son absence :

M. Tuilier a fait quelques recherches concernant les systèmes de barrière.

C'est assez complexe et il croit que le mieux serait de faire appel à des professionnels en la matière en les guidant et suivant nos besoins. Il recommande surtout de définir nos besoins (emplacements des barrières, méthodes de contrôle, qui peut y accéder et à quelles conditions), puis d'inviter un représentant d'une compagnie à une prochaine rencontre qui pourra expliquer les possibilités et les coûts associés.

Il a trouvé une compagnie (Logic-Control) qui fait affaire au Québec et qui semble avoir une expertise aussi bien dans les barrières que dans la mise en place de système d'automatisation sous différentes formes : <https://www.globatech.ca/logic-controle.php>

Les conseillers municipaux MM. Drapeau et Dubois veulent que cette rencontre aboutisse à des solutions concrètes et que nous y allions de l'avant dès maintenant.

C'est M. Marcoux qui commence le tour de table. Il suggère que les caméras déjà en place puissent être accessibles par Internet, ainsi, tout le monde pourrait voir qui accède au lac. Concernant la méthode de gérer l'ouverture d'une guérite, il trouve que les clés se prêtent facilement. Il croit que les caméras reliées à Internet pourraient faciliter la situation.

M. Villeneuve trouve que les systèmes de caméra sont une grosse gestion et qu'il faudrait qu'il n'y ait pas juste des patrouilleurs terrain, mais aussi pour surveiller les caméras.

M. Marcoux, propose que les personnes qui surveillent les accès aux lacs Ouareau et Archambault possèdent un ordinateur, et quand il y a un mouvement, que le logiciel envoie une alerte pour aviser.

M. Dubois commente en expliquant qu'effectivement, nous pouvons voir les personnes, mais sommes-nous vraiment capables de les l'identifier?

C'est au tour de Mme Fitzmorris de donner ses idées. Elle dit que si les cartes à puces ne font pas l'affaire il va falloir s'enligner vers une autre direction. Elle se demande si c'est possible d'avoir les empreintes sur les cartes à puces comme pour les cellulaires.

Elle suggère aussi que pour ce qui concerne les locations à court terme qu'il faudrait que le message soit bien passé concernant notre réglementation. La publicité et la communication sont très importantes.

M. Laviolette discute d'une situation qu'il a vue cet été. Il y a propriétaire qui loue sa maison en demandant un dépôt de 700 \$, comme ça, si le locataire ne respecte pas la réglementation, le propriétaire peut payer la contravention. Ça incite ainsi le propriétaire à parler de la réglementation au locataire.

Un membre mentionne qu'à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson il y a des cartes magnétiques. M. Dubois ainsi que M. Daigle se propose volontaire pour aller voir et s'informer.

M. Daigle prend parole en disant qu'il fait partie des lacs Provost et Pimbina. Ils ont, depuis 3 ans, une barrière avec un système à clés qui ne sont pas copiables. En général ça va très bien, mais c'est énormément de gestion et c'est l'association qui le gère à 100 %. Ce n'est pas une solution à long terme et ni pour les gros lacs.

M. Dubois est convaincu que s'il a quelque chose de concret qui en sort de cette rencontre non seulement le conseil va s'y pencher, mais s'organiser pour que ça fonctionne. Selon lui, la méthode la plus efficace qui s'est faite jusqu'à présent est celle des lacs Provost et Pimbina, même si cette solution est limitée à certains lacs seulement.

Il ne peut pas concevoir que pour une question d'environnement, les citoyens ne voudraient pas se conformer à avoir des descentes publiques. Ça devrait s'appliquer à tous les plans d'eau à Saint-Donat d'avoir une descente contrôlée partout sans exception.

Pour ce qui est du lac de la Montagne Noire, ça reste un cas complexe.

M. Dubois se questionne à savoir si aux lacs Sylvère et Provost, si le signal serait bon dans le cas où nous devons communiquer par Wifi. M. Villeneuve répond en disant que si la fibre optique peut finalement passer, ça va bien aller.

M. Melanson à son avis trouve qu'il ne serait pas nécessaire que tous les gens possèdent une carte magnétique. Principalement aux 2 grands lacs il faudrait garder un surveillant aux heures achalandées. Il aime beaucoup l'idée de caméra avec l'accès par site Web.

Il propose aussi que ce soit des barrières réformables pour pas que tout le monde qui suit puisse passer sans problème.

Monsieur Villeneuve précise que nous avons 6 lacs aménagés, plus le lac de la Montagne Noire qui ne l'est pas, ce qui en fait 7. Il est d'accord de garder de la surveillance aux lacs Ouareau et Archambault, mais ça peut être aussi réduit en temps dans le cas où nous aurions des guérites. Il croit qu'entre la clé ou le code à 4 chiffres, ce serait vraiment la carte magnétique qui serait le mieux et qui permettrait d'identifier la personne.

Monsieur Melanson s'interroge sur les droits de la vie privée.

M. Bonenfant prend la parole en revenant sur les droits de la vie privée des gens en donnant comme exemples les cartes de métro, d'autobus, ils sont capables de savoir quand la personne l'utilise et c'est identifier à la personne, alors selon lui ça ne devrait pas occasionner de problème. Les cartes pourraient être associées à chaque embarcation. Comme ça quand il sort de l'eau nous aurions une preuve. Ça réglerait un peu l'histoire des scellés, c'est très intéressant à ce niveau-là.

M. Laviolette suggère que nous commençons avec les 7 lacs cette année.

Monsieur Drapeau et M. Dubois proposent une prochaine réunion dans 2 semaines, pour avoir le temps de s'informer et d'arriver avec une idée de prix étant donné que temps du budget et que nous n'avons aucune idée des coûts. Cette rencontre aura lieu le lundi 16 décembre à 9 h 30.

M. Laviolette aimerait que les patrouilleurs possèdent des tablettes pour pouvoir effectuer leurs recherches, car ils passent leur temps au téléphone à essayer de trouver des réponses. M. Drapeau propose de mettre les tablettes dans les solutions pour l'été prochain.

Les membres du comité veulent proposer au conseil municipal pour l'été 2020:

- des guérites sur 7 lacs avec cartes magnétiques associées au permis d'embarcation
- des caméras reliées à un site Internet, accessibles à tous
- des tablettes pour les patrouilleurs nautiques

4. Sureté du Québec

M. Laviolette a eu une discussion avec M. Pierre Lafontaine de la Sûreté du Québec. La saison prochaine il sera en communication tous les mois avec lui pour avoir un suivi et à la fin de l'année, nous allons avoir un rapport complet des événements.

Il mentionne que la SQ est venue 5 fois l'été dernier sur nos plans d'eau.

Varias

M. Dubois demande d'avoir un compte rendu pour savoir où nous en sommes avec le DPCP.

8. Levée de la réunion

La réunion est levée à 11 h 15.

Compte rendu rédigé par
Marie-Pier Lacoste
Secrétaire

Vérifié par
Daniel Laviolette
Directeur, Service de sécurité incendie